

BILAN DU MOUVEMENT DE MUTATION LOCALE 2026 : POSTES VACANTS « ÉVAPORÉS », PROFILAGES, BLOCAGES POUR NÉCESSITÉ DE SERVICE...

Avec la disparition du TAGERFIP en début d'année (tableau de gestion des emplois de référence des Finances Publiques) qui comptabilisait les effectifs par service, les directions ont pris la main pour définir le nombre d'emplois qui leur semble nécessaire pour qu'un service donné puisse fonctionner.

La CGT Finances Publiques 47 a déjà démontré à plusieurs reprises **la disparition d'emplois vacants générée par le nouveau système**, à laquelle se rajoutent les suppressions de postes annuelles « habituelles ».

En réalité, pour le Lot et Garonne, la situation se décline ainsi :

- **au 01/01/2025, nous avons 384 emplois implantés, toutes catégories confondues.**

- **au 01/01/2026, le nouveau système nous gratifie généreusement de ... 368 ETP**

Et HOP, coup de baguette magique : -16 emplois qui disparaissent !! Alors que, officiellement à la direction locale, on ose nous vendre « seulement » 2 suppressions de poste B pour 2026 ! Cherchez l'erreur ou foutage de gueule ? A chacun son avis, selon son niveau de crédulité ... **En attendant, concrètement ce sont 16 emplois de moins qui ont été proposé au mouvement général ... puis local !**

Cette mesure, couplée à la disparition des Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) permet aux directeurs locaux d'accomplir leur vieux fantasme :

des mouvements entièrement à leur main, sans rendre de compte. Un pseudo-respect des règles en vigueur est mis en avant, mais sans aucune possibilité de contrôler sa réalité et on constate qu'il y a loin entre les règles officielles et la pratique.

Cette situation entraîne des interrogations légitimes. Ainsi, dans le 47, la réunion de bilan (08/07) présente des statistiques globales de satisfaction, mais ne permet pas de vérifier concrètement les affectations service par service.

A titre d'exemple dans ce mouvement, un poste B aurait dû être pourvu sur le SIE d'Agen et des agents avaient postulé : aucune affectation. Pourquoi ?

Comment ? On ne le saura jamais ... officiellement en tout cas ! Et un poste vacant avait été annoncé à la BCR, comblé lors du mouvement ... et tout à coup gelé, après que l'agent affecté ait dû finalement refuser sa mutation. Comme par hasard, d'autres agents avaient demandé ce poste et se retrouvent écarté sans aucune explication !

Enfin il y a la situation spécifique des stagiaires A : pré-positionnés sur profil alors qu'ils sont à l'ENFIP, la nouvelle réglementation impose que leurs postes soient d'abord proposés aux titulaires du département qui postulent ... et ne sont pas retenus !

Ca fait beaucoup quand même et encore ... ON NE SAIT PAS TOUT !



Pour rappel, les règles en vigueur permettent aux Directeurs de faire jouer les fameuses « nécessités de service » dans l'élaboration du mouvement local.

On appréciera le talent déployé par la Direction depuis qu'elle a entièrement la main, cela aurait été dommage de s'en priver !

En conclusion, la DDFIP 47 nous a annoncé que sur le département nous avons :

- 1,7 A	- 2,3 B	- 8,9 C
---------	---------	---------

Soit au total un déficit de – 12,9 emplois

En conséquence, elle va procéder à l'embauche de 4 CDD de C, 2 contrats PACTE et 3 apprentis ...Là encore, les critères retenus ne sont pas explicités.

Les instructions en vigueur censées être respectées sont issues de la lente dégradation du statut particulier des agents des Finances Publiques.

Face à ces abus, la CGT Finances Publiques continue de revendiquer :

- un mouvement unique pour l'ensemble des agents ;
- des règles transparentes fondées sur l'ancienneté et les priorités réglementaires ;
- le retour d'un véritable contrôle des mouvements grâce à des CAP et à la communication des effectifs par service.